



## FLASH INFOS :

### **Elections et Premiers Constats**

#### Résultats des Elections 2019 : Satisfaction

Les évolutions des résultats sur les trois derniers mandats sont les suivantes :

**Sur la participation : 2019 = 87%** - 2016 = 91% - 2013 = 86%

L'équipe CFDT **remercie les salariés** de s'être massivement mobilisés.

#### Sur la représentativité :

Nbre OS*	2019	3 OS	2016	3 OS	2013	4 OS
Exprimés	495		539		585	
<b>CFDT</b>	<b>175</b>	<b>35.4%</b>	<b>152</b>	<b>28.2%</b>	<b>158</b>	<b>27.0%</b>

\*OS=Organisations Syndicales

L'équipe CFDT **remercie tous les salariés qui ont voté pour la CFDT**. Nous progressons de 7 points et représentons plus d'1/3 des salariés.

#### Dernière réunion du Comité d'Entreprise du 28 novembre : le Temps des Clôtures

-**Les comptes du Comité d'Entreprise** ont été arrêtés et le transfert du « patrimoine » du Comité d'Entreprise au Comité Social et Economique a été voté.

-Concernant **le Quitus des activités du Comité d'Entreprise** arrêtées au 31 novembre 2019, l'équipe CFDT a voté contre ; ci-dessous la déclaration lue en séance :

« La mission de la Commission Contrôle Financier assait la probité des actions et de la gestion menées par les élus. Par le biais d'accords signés par d'autres que la CFDT, les moyens humains et matériels de cette Commission ont été réduits, obligeant la Présidente à mendier chaque année des heures et des hommes. Sur le fond, à ce jour, le contrôle est toujours partiel, puisque impossible sur la traçabilité des antériorités, ou réservé à certains sur les quotients. Sur la forme, nous recevons ce rapport la veille de la séance de clôture, alors que les questions posées en séance n'ont pas toutes reçu de réponse, sans parler des préconisations faites au fil des ans par la Commission qui ne sont pas prises en considération.

Les élus CFDT votent donc contre le quitus. »

#### Première réunion du Comité Social et Economique (C.S.E.) du 28 novembre : le Temps de la Constitutive

En application de la Législation récente et de l'Accord de Droit Social et Syndical signé en juillet 2019 entre la Direction et le SNB, la composition du C.S.E., du Bureau du C.S.E. ainsi que des Commissions du C.S.E., est la suivante :

#### Vos élus au C.S.E. :

Jean-Luc Barre

Corine Baulo

Sophie Bellal

Michèle Bleuse

Manissa Bournier

Yves Duclos

David Espie

Jonathan Huez

Sylvie Laulhé

Florence Navarrot

Permanence

TOULOUSE

05 61 10 82 35

06 83 11 98 60

Site internet CFDT :

[www.cfdt-courtois.fr](http://www.cfdt-courtois.fr)



**Les élus titulaires siégeant au C.S.E. (= 15 sièges) :**

CFDT = 2 élus techniciens + 3 élus cadres

SNB = 4 élus techniciens + 6 élus cadres

**Les membres du Bureau du C.S.E. (= 3 sièges) :**

CFDT = 0

SNB = 3 (1 secrétaire + 1 secrétaire adjointe + 1 trésorier)

**Commission Santé Sécurité Conditions de Travail (= 8 sièges) :**

CFDT = 2

SNB = 6 (dont la secrétaire adjointe)

**Commission Economique/Organisation/Formation/Egalité Professionnelle (= 8 sièges) :**

CFDT = 2

SNB = 6 (dont la présidente de la Commission)

**Commission Aide Sociale/Logement (= 4 sièges) :**

CFDT = 1

SNB = 3 (dont le président de la Commission)

**Commission Sports/Loisirs/Retraite (= 5 sièges) :**

CFDT = 1

SNB = 4 (dont le président de la Commission)

**Commission Contrôle Financier (= 6 sièges) :**

CFDT = 2

SNB = 4 (dont la présidente de la Commission)

**Représentants des salariés au Conseil de Surveillance (= 2 représentants) :**

CFDT = 0

SNB = 2

Dans les faits, la CFDT qui a obtenu 35,4% des suffrages, se voit attribuer 0% des sièges du Bureau du C.S.E. et 25,8% des sièges des Commissions du C.S.E.

**Les Négociations prévues le 6 décembre prochain :**

La législation prévoit que les Accords sont valables et appliqués à tous les salariés dès lors qu'ils sont signés par une organisation syndicale qui représente plus de 50%.

